

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	34

L'An deux mille dix et le mardi 21 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 15 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer de Béost, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS Jean-Claude, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, CASAU, MIGNE, CASADEBAIG Robert, SACAZE, SARRAILH, BOUSQUET, SANZ, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, GANTCH, SOULE, CASENAVE, NOUGUE-DEBAT, LAMOURE et MOUNAUT Marie-Josée.

Présent(s) suppléant(s) : M. MARQUE (représentant de M. LABERNADIE)

M. AUSSANT donne procuration à M. CAMBOT Gérard

Secrétaire de séance : Mme CLAVIER Hélène

OBJET : DECHETS – Lancement d'une étude pour la mise en place de containers semi-enterrés

Monsieur le Président expose à l'assemblée le projet d'étude de mise en place de containers semi-enterrés afin d'optimiser la collecte des ordures ménagères résiduelles et d'améliorer l'accueil sur les sites touristiques de la Vallée d'Ossau.

Vu l'avis favorable de la commission «OM».

Après estimation, le coût prévisionnel de réalisation de cette étude s'élève à 10 000 € H.T.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 ABSTENTION : M. BARATS)

DECIDE de lancer une consultation de bureau d'études pour retenir un opérateur qui aura en charge de bâtir en fonction des besoins recensés un projet d'optimisation de la collecte des ordures ménagères par la mise en place de containers semi-enterrés,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, du Conseil Général des P.A., du Parc National,

CHARGE le Président de poursuivre toutes démarches utiles tant en vue du financement que de la réalisation de l'étude, et lui donne pouvoir pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

PRECISE que les crédits seront inscrits sur le Budget 2010 comme suit :

202.60	Etude	+ 11 960,00 € TTC
020	Dépenses imprévues	- 11 960,00 € TTC



Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Francis COUROUAU